

Les Verrières,



à Saint-Jean de Fos

Michel Vidal

“La fortune est semblable au verre ;
plus elle est brillante, plus elle est fragile. ”

Publilius Syrus (poète latin)

Image de couverture : extrait de *l'Arpentement général du terroir et de la commune* effectué par Pierre Flory en 1767 (AD34 - 267 EDT 83 - vue numérique 13/36).

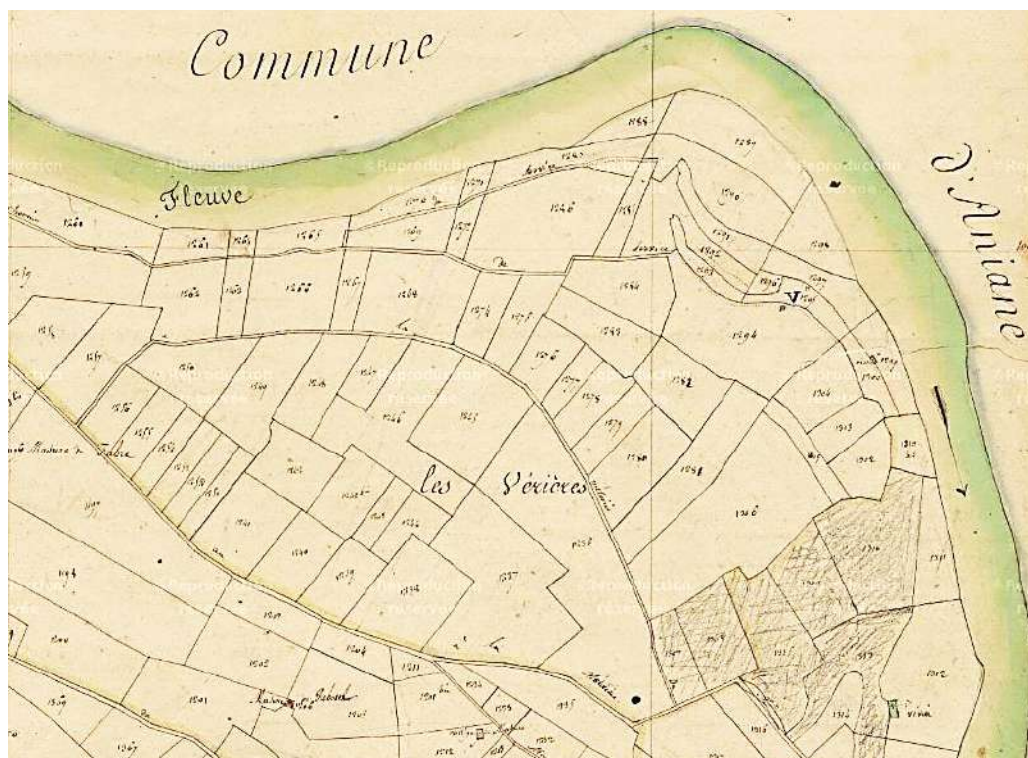


Un des tènements de Saint-Jean-de-Fos, indiqué dans la cartouche en couverture, est dénommé « les Verrières ». Mon grand-père Fernand y avait une vigne.

Dans son dictionnaire topographique et étymologique « *Toponymie de l'Hérault* », Frank R. Hamlin¹ donne la signification suivante : « *VERRIÈRE(S), VERRERIE(S), VEIRIER, VERRIÉS : dérivés de l'occitan « veire » du latin « vitrium », verre. Indiquant les endroits où travaillaient et habitaient des verriers, ces noms reflètent l'importance que possédait autrefois à la campagne le travail du verre : ex. Les VERRIERES (St-Jean-de-Fos) ».*

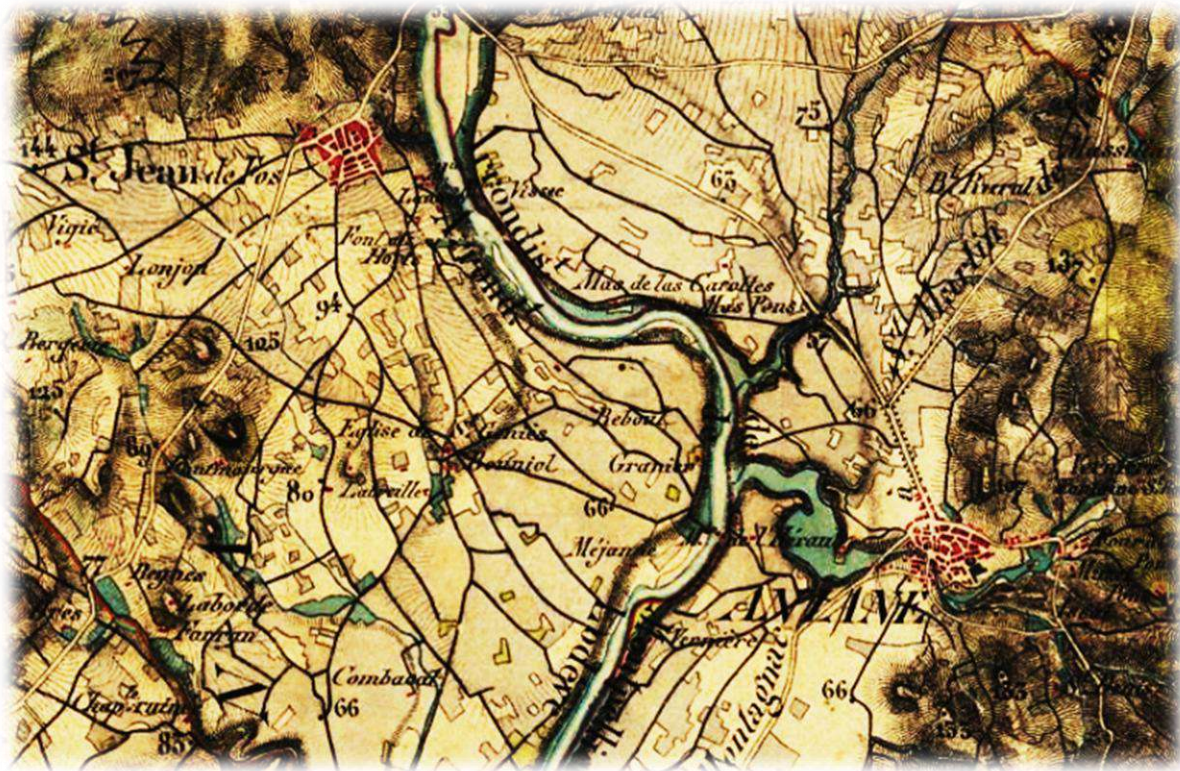
Je me suis donc penché sur cette éventualité...

Le tènement des Verrières, déjà répertorié en 1767 sur la carte de l'arpentement général de Flory, se situe dans un méandre de l'Hérault comme le montre le cadastre napoléonien².



¹ <https://www.etudesheraultaises.fr/toponymie-de-lherault/>

² AD34 - 3 P 3695 - Section B3 du Village [1825].



Le tènement fait pratiquement face à Aniane, comme on le voit sur la carte d'état-major de 1820-66. C'est un peu plus en aval de l'Hérault que se trouvait au Moyen Âge le « *gué royal* » dont nous avons déjà parlé³, qui permettait au chemin venant de Lodève, passant par l'église de Saint-Geniès, de franchir l'Hérault et de rejoindre Aniane.



Deux composants sont essentiels à l'époque pour la fabrication du verre : le bois et le sable. On pourrait imaginer que la proximité du combustible et du matériau à fondre aient favorisé l'installation d'une verrerie forestière à cet endroit.

En effet, vers 1550-1650, les superficies boisées sont alors immenses, s'étendant à perte de vue, de la plaine et des coteaux de rive gauche du fleuve Hérault et autour de la Boissière⁴, sur 8 taillables distincts, de vastes étendues existaient, peu ou prou couvertes de chêne vert (*yeuse*) ou de chêne blanc (*rouvre*). De nombreuses verreries forestières ont été recensées dans le Languedoc, comme à la Boissière et Argellies⁵, proches de Saint-Jean-de-Fos et Aniane.

Cependant, aucune verrerie n'a été identifiée sur la commune de Saint-Jean-de-Fos. Par ailleurs, rares sont les verreries où l'on retrouve l'emplacement des fours. Fragiles, les fours sont les premiers éléments à disparaître

³ Cf. « Le fief de Saint-Jean-de-Fos et ses seigneurs de directe »

⁴ La Boissière : en occitan « *boissiera* » pour « *lieu couvert de buis* ».

⁵ Argellies : très proche du mot occitan « *Argiala* » désignant l'argile, dérivant du latin « *argillia* » (*terre glaise*). Le toponyme signifie « *terrain argileux* », « *lieu où abonde l'argile* ».

dès la cessation de la production, que le site soit définitivement abandonné ou que la vocation agricole se soit développée sur le lieu. Comme le disait au début du siècle dernier – sous le pseudonyme de Saint-Quirin – le capitaine Arthur-Quirin de Cazenove : « *il est impossible de concevoir un sujet plus sorti de la mémoire des hommes que celui des verreries forestières du Languedoc : l'instabilité de leurs établissements, les solitudes où ils se fondaient, leur durée souvent éphémère, tout contribuait à effacer du souvenir de nos contemporains ces verreries languedociennes qui se sont installées et succédées pendant tant de siècles sur des portions de territoire où rien d'elles ne subsiste aujourd'hui* ».



Cependant, comme indiqué sur la carte ci-dessus⁶ qui recense des verreries ayant existé dans le Languedoc, il semble qu'une verrerie ait été présente à Aniane. On pourrait donc imaginer un lien entre le tènement des Verrières à Saint-Jean-de-Fos et la proximité d'une ancienne verrerie à Aniane accessible via le gué. Je n'ai malheureusement pas trouvé trace de document confirmant cette assertion. Cependant, on trouve à Aniane, sur le cadastre de 1825 un four à chaux. Est-ce une évolution d'une ancienne verrerie ? Plus probablement, il fut utilisé pour les tanneries. Dans ces fours, on transformait le calcaire en chaux par calcination.



La fabrication artisanale du verre demandait le mélange de trois ingrédients provenant d'éléments naturels de la région :

- de la silice trouvée sous forme de sable ou obtenue par broyage de galets de quartz des bords de l'Hérault,
- de la soude⁷ tirée de la combustion de la salicorne⁸, plante des étangs languedociens,
- de la chaux issue de la combustion de roches calcaires.

⁶ Carte des anciens départements verriers du Languedoc, d'après Saint-Quirin 1905, complétée par Alain Riols. <https://fr.calameo.com/read/000420953572f1bbbb5f>. On notera quelques erreurs de localisation de lieux...

⁷ La soude, appelée « fondant », permet d'abaisser la température de fusion de la silice.

⁸ Salicorne : (ou *salicor*, *sansouïro* en occitan). Les sansouïres (*en français*) sont des milieux naturels à végétation basse situés en bordure haute des vasières littorales, soit la partie haute des marais maritimes.

Très tôt dans l'Histoire, les verriers comprirent que l'on pouvait utiliser des alcali⁹ comme fondants,



alcali qui étaient également employés pour la fabrication de la lessive. À l'origine, le « *natron* » fut utilisé. Il venait des gisements égyptiens du Wadi Natrun et le sable, des rives ou de l'embouchure du Bélus en Syrie. Le mot « *natron* », équivalent à « *soude minérale, soude carbonatée ou alcali fixe minéral* » en français, est apparenté au terme latin « *natrium* », à l'origine du symbole du sodium : « Na » en chimie, dans le tableau de Mendeleïev.

Plus tard, on utilisa la soude provenant de la combustion de diverses plantes marines croissant sur la côte de la Méditerranée, telles que les barilles, les salsola, les salicors¹⁰. La légende veut que quelques marchands qui par suite d'un naufrage furent jetés à l'embouchure du fleuve Belus, firent cuire leurs aliments à l'aide d'une plante à feuilles épineuses – le « *kali* » – de la famille des salsolacées. La cendre produisant de la soude aurait, mélangée avec le sable, donné naissance au verre. Les cendres de ces végétaux contiennent en effet une assez grande quantité de soude combinée avec des acides organiques, principalement l'acide oxalique. Ces sels se transforment par l'incinération, en carbonate de sodium.

En 1752, on récolte dans le diocèse de Narbonne environ 15 000 quintaux de salicor, qui étaient employés soit pour les verreries, soit pour les savonneries. Sur les côtes normandes et bretonnes, les « *soudiers* » ou « *brûleurs de varech* » utilisaient l'algue pour produire la soude. L'attention du roi devait s'exercer sur les malfaçons et tromperies sur la qualité des marchandises : « *Ordonne Sa Majesté, que pour empêcher les abus de varech et les fraudes qui se commettent à l'égard des soutes de varech, que ceux qui feront brûler le varech, ne pourront y mêler matières étrangères, à peine de confiscation et de deux cents livres d'amende.* »

On utilisait également la potasse à la place de la soude. Toutes les verreries forestières étaient chauffées au bois ; les cendres (*de plantes non marines*) qui en provenaient étaient utilisées soit directement par les verriers, soit après traitement pour en extraire la potasse. Une autre possibilité était de récupérer le suint¹¹ de mouton qui calciné, donnait lui aussi du carbonate de potassium. Le lessivage de 1 000 kilos de laine fournissait au moins 75 kg de carbonate de potassium.

Pour obtenir du verre blanc, cristallin, il fallait utiliser de la soude (*verre de Bohème*). La potasse donnait une couleur vert-bleuâtre au verre commun (*verre de France*). Le sable languedocien n'est pas pur ; on y trouve de 4 à 5 % de matières diverses et particulièrement du fer, ce qui noircit le verre. Aussi, malgré l'usage de décolorants, et en particulier de manganèse, le verre languedocien était souvent coloré. La conséquence



⁹ Un alcali, écrit « *alkali* » à la fin du XVIII^e siècle pour marquer l'origine arabe via le latin médiéval, est un terme de l'alchimie puis de la chimie décrivant différents composés chimiques, parfois en mélange, à propriétés dites alcalines ou basiques. Depuis le XVII^e siècle, le terme est employé de manière générique pour désigner des bases, des sels ou des solutions basiques concentrées.

¹⁰ Le salicor ou « *soude de Narbonne* » provient de la combustion du « *Salicornia annua* », qu'on cultive sous le nom de salicor aux environs de Narbonne.

¹¹ Suint : graisse que sécrète la peau du mouton, et qui se mêle à la laine.

fut que la région, ne pouvant que difficilement fabriquer le verre blanc se consacra aux bouteilles, flacons et autres objets de même genre, tels les « *pourrous* »¹² que l'on exportait en Espagne. Le mélange était ensuite fondu dans des creusets en argile réfractaire. De plus, les verriers s'étaient rendu compte que leur verre était plus facile à préparer et sortait exempt de bulles ou d'impuretés lorsqu'ils ajoutaient du verre cassé – appelé « *groisil* » – à leur mélange (*silice, soude, chaux*) à fondre.

Les premières traces d'objet en verre en Languedoc datent sans aucun doute de l'époque Romaine ; il existe en effet des traces de verreries dans les ruines de Murviels-les-Montpellier. Grâce à la découverte de vestiges à Moussans dans l'Aude, on peut évaluer l'origine de l'implantation des fours à verre dans le midi, vers l'an 1250.

Si les verreries sont d'origine reculée et floue, le corps des **gentilshommes verriers** est lui, beaucoup plus facile à cerner. Les gentilshommes verriers ont toujours soutenu que leurs privilèges avaient été octroyés par le roi Saint Louis – Louis XI *dit le Prudhomme* (1214-1270) – qu'ils avaient suivi en croisade. En réalité, c'est à Philippe III *dit le Hardi* (1245-1285), son fils, qu'ils durent les privilèges attachés à la qualité

de verrier. La verrerie était en effet considérée comme un art noble. Ce privilège accordé ne signifiait pas qu'on était anobli en devenant verrier, mais qu'un noble pouvait exercer ce métier sans déroger. C'est ensuite Charles VII *dit le Victorieux* (1403-1461) qui, en 1445, fixe les règles de déontologie de la corporation des souffleurs de verre, par le statut de Sommières : « *Droits et privilèges sont donnés à tous gens travaillant aux fours à verre. Permission est donnée aux nobles de naissance d'exercer le mestier de verrier sans déroger à leur noble estat* ».

La noblesse d'alors acceptait assez mal ce partage de privilèges, elle appelait les gentilshommes verriers : « *roturiers du verre* ». C'était véritablement une « *noblesse de fonction* ».

On prête à Henri IV *dit le Grand* ou *Le Vert Galant* (1553-1610), l'anecdote suivante : l'équipage du Roi traversant la contrée, un groupe de cavaliers s'approcha de lui. « *Postillon ! Quels sont ces gens ? – Sire, ce sont Messieurs les souffleurs de verre qui viennent vous saluer – Eh bien ! Dis-leur de souffler au cul de tes chevaux pour les faire aller plus vite* »¹³.

Ci-contre, les blasons représentant les principales **familles de gentilshommes verriers** du Languedoc. À la tête des verriers du Languedoc siégeait le « *syndic général* », juge conservateur des privilèges des « *sieurs gentilshommes exerçant l'art et science de verrerie* ».



Azémar - Grenier - La Roque - Robert
 Aygaliers - Azémar - Bagards - Berlin - Borniol
 Castelveil - Caylar - Clausel - Colom
 Coursac - Faucon - Ferre - Girard - Grenier
 Greffeuille - Guizon - Hennezel - La Roque
 Lauzières - Michelet - Montolieu - Noguez - Odoart
 Pelegrin - Riols - Robert - Des Rois
 Suère - Thizac - Valette - Verbizier - Virgile

À l'ouest de Montpellier, beaucoup de fours sont implantés ; par exemple à la Boissière, des deux côtés de la route qui relie Montpellier à Gignac. Toute cette région fut à diverses époques occupée par des verriers, au sud à Aumelas, au nord à Puéchabon, au Causse de la Selle, au centre au mas d'Agrès. C'est là, près de la Boissière que s'installent en 1580, une branche des **La Roque**, maitres verriers, nous y reviendrons...

¹² Pourrou : d'origine catalane, c'est une carafe toujours en verre, munie d'un long goulot de remplissage tubulaire qui sert de poignée, et d'un long bec verseur conique qui part de la partie basse et va se rétrécissant vers le haut, pour boire le vin.

¹³ Arthur de Cazenove *dit Saint Quirin*, *Les verriers du Languedoc 1290-1790*.

Plus loin, à l'ouest, se trouvaient les verreries de Viols-le-Fort, l'une blottie contre la chapelle Saint-Jean et tendant la main au groupe des verreries de Puéchabon, l'autre à Roussières, près d'une petite mare qui alimentait médiocrement les fours en eau. À l'est de Viols-le-Fort, il y avait en 1700, la verrerie de Robiac, près de Saint-Etienne de Cazevieille, menée par Noble Jean **de Girard**. Plus à l'est à Cazenove, en 1708, une verrerie était gérée par sieur Fulcrand **de La Roque**. Entre le mas du Razet et Viols-le-Fort, au mas de Cormont, une verrerie fonctionnait, dirigée par la famille **Gréfeuille**. Au nord de Viols-le-Fort et de Saint-Martin de Londres, se trouvaient les ateliers du Coulet et du Villaret qui dépendaient des verreries de Ferrières, administrées par les familles **La Roque** et Ricome.



Le Causse de l'Hortus était l'un des pôles les plus importants de la production verrière de la région. De grands seigneurs laïcs ou ecclésiastiques possédaient le territoire. La plus importante et la plus ancienne verrerie de Ferrières – le mas de Baumes – est un bel exemple de ces verreries occupées pendant plusieurs décennies (*entre 1340 et 1790 pour le mas de Baumes*) par ces **gentilshommes verriers**.

En 1303, un certain Bernard Vergile (*ascendant de la noble famille **Virgile** ?*) reconnaît détenir le mas de Baumes du seigneur de Ferrières. « *Fiefs du Seigneurs de Ferrières possédés par Monsieur de Rouet dans la paroisse de Ferrières : Premièrement le Mas de Balmes reconnu au seigr de Ferrières par Bernard Vergile et Ramonde sa femme en lan 1303, avec toutes ses deppandances, lequel mas est scitué a Balmes et confronte avec la maison de Pierre Mathieu, (...).* Nott. Recue par Jean Capelismore de Sauve et le cahier cotté B au Sr. de Ferrieres »¹⁴.

En 1340, Guilhem **Adhémar (Azémar)** s'installe à son tour et y exerce le métier de verrier : « *acta fuerunt hoc in manso predicto de Balmis et horum furerunt testes a proximo paragrafo citra, Guillelmus Adhemarii, veyrerius, Johannes Adzemarii, Arnudus Olerii, Guilhermus de Balmis, veyrerii* »¹⁵.

En 1426, le domaine passe aux frères Jean et Michel **Falcon (Faucon)** avant de céder leur droit à Bernard de Noalhac en 1436. L'activité de verrerie est abandonnée puis reprend vers 1494 avec le noble Estienne **Adhémar**. À partir des années 1570, François de Roquefeuil – seigneur de Viols et de Londres – se porte progressivement acquéreur de la totalité de la seigneurie du Rouet qui inclut le domaine de Baumes. Lorsque la seigneurie de Rouet et Baumes fut vendue en 1580 par le chapitre de l'église cathédrale de

¹⁴ AD34 – 99 EDT 7.

¹⁵ Isabelle Commandré, 2016, *Patrimoines du sud* – 3, p. 24-47.

Montpellier à François de Roquefeuil, l'évêque voulant en connaître l'opportunité, ordonne une enquête : « le 16 septembre 1580, noble Loys (Louis) de La Roque, écuyer, seigneur de Colobrines, habitant du lieu de Ferrières, et noble Claude de La Roque, écuyer, seigneur de Vallongue, habitant de Saint-Martin-de-Londres, tous deux comme circonvoisins des biens vendus, viennent déposer de l'état de ces biens, de leur produit et de l'opportunité de la vente »¹⁶. Les Roquefeuil achèvent le rassemblement de ces terres en 1657. Le vicomte de Roquefeuil arrente à « Antoine de Laroque, maître verrier de Couloubaines, le domaine de Baumes et ses bois & aussi la jasse pour y faire veyrière ».

Dès lors, c'est la famille **La Roque**, avec Antoine de La Roque, maître verrier de Couloubaines qui assure durablement la verrerie du mas de Baumes.

La Révocation de l'Édit de Nantes va porter un coup sévère à la verrerie, comme aux autres industries languedociennes. Au XVII^e siècle, presque « tous les gentilshommes verriers étaient de la Religion ». Les laïcs eux-mêmes prenaient une part active à la vie des églises, et c'est ainsi qu'en 1631 « le sieur **de La Roque** a été désigné par l'Eglise de Ganges comme membre du Colloque¹⁷ d'Anduze ».

Aussi toutes ces familles sont-elles douloureusement atteintes par les dragonnades et surtout par la Révocation. Devant la persécution, un certain nombre de verriers s'expatrient, laissant la verrerie à leurs sœurs qui se convertissent par devoir. Tel est le cas du sieur **d'Aygaliers** qui abandonne sa verrerie de la vallée du Vidourle et s'installe près de Rathenow en Allemagne, terre d'accueil pour les Huguenots. La verrerie, « abandonnée aux femmes », disparaîtra dès 1686.

Le 14 novembre 1685 : « Jean de Laroque, sieur du Villaret, - aagé de 37 ans, et noble Isaac de Laroque, - aagé de 30 ans, habitans à la verrerie de Baumes, ont fait abjuration de l'hérésie de Calvin. Et profession de la religion catholique... », ce même jour, « noble Pierre de Laroque, seigneur de la Taillade; et demoiselle Marie de Laroque et autre demoiselle Marie de Laroque, frère et soeurs, habitans à la verrerie de Baumes, paroisse de Ferrières aagé ledit noble Pierre de Laroque de vingt-cinq ans, l'aînée des soeurs de trente-deux ans et la cadette de vingt-un ans... et en même temps la demoiselle Suzanne Pauque, mère dès susnommés, ont fait là même abjuration »¹⁸.

Mais remontons le temps avec la famille La Roque...

La famille **La Roque** est originaire de l'Hérault : elle est à Saint-Étienne-Vallée-Française à la fin du XV^e siècle, à Pompignan au début du XVI^e, puis au Mazel (*au Nord du Vigan*), et enfin à Argelliers.

Elle descend de Guillaume (*Guilhem VIII*) de Montpellier (1157-1202), fils de Guilhem VII et Mathilde, duchesse de Bourgogne. En effet, Guillaume épousa en seconde noces Agnès de Castille, et ils eurent neuf enfants dont sept garçons. L'un d'eux aurait dû prendre la succession de Guillaume, puisque celui-ci n'avait eu qu'une fille Marie, de son premier mariage, et que de plus, celle-ci avait renoncé à la succession lors de son mariage avec le comte de Comminges¹⁹.

Mais Marie, répudiée par son mari, comme l'avait été sa mère par Guillaume, épousa alors Pierre II, roi d'Aragon et réussit – avec cet appui – à faire casser par le Pape le second mariage de son père, récupérant

¹⁶ A. Pézières, *Histoire de la commune de Ferrières*, arrondissement de Montpellier, canton de Claret, département de l'Hérault. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56777763/f78.item.r=LAROQUE>

¹⁷ Dès le XVI^e siècle, les Églises réformées sont dirigées par une série d'instances au niveau local, régional ou national où les laïcs sont au moins en nombre égal aux pasteurs. Un certain nombre d'Églises locales (jusqu'à une trentaine) forment un colloque (ce qu'on appelle aujourd'hui un consistoire). Les colloques règlent des questions entre Églises proches.

¹⁸ Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales. 1905. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57499562/f45.item.r=LAROQUE>

¹⁹ Ancienne principauté féodale située sur le versant nord des Pyrénées, de part et d'autre du haut cours de la Garonne, le Comminges a existé du début du X^e siècle jusqu'en 1454.

ainsi la succession de Guillaume. Dès lors, ses demi-frères (*fil d'Agnès de Castille*) durent se contenter de fiefs donnés par Jacques I^{er} d'Aragon, fils de Pierre II, pour avoir servi à ses côtés lors de ses nombreuses guerres.

L'un d'eux – Raymond – reçut le château de la Roque-Aynier, maintenant appelé le château de Laroque. Blason : « *d'azur à trois rocs²⁰ d'échiquier d'argent* ». Cette seigneurie fut possédée par les descendants d'Agnès de Castille, immédiatement après la mort de leur père, jusqu'au XIV^e siècle. Ainsi apparaît la **branche de La Roque-Aynier**.

Je passe sur la descendance très prolifique de la famille jusqu'à Jean de La Roque qui rend hommage pour La Roque-Aynier en 1390. Il eut plusieurs fils, dont Firmin qui épousa vers 1426, Marguerite de Couloubaines, héritière de la maison de Pons de Couloubaines. Leur fils Etienne fut seigneur de Couloubaines en 1467. Le mas de Couloubaines, alors passé à la maison La Roque, l'a été de père en fils depuis cette époque jusqu'en 1789. C'est le meilleur titre qu'on puisse présenter pour constater l'ancienneté d'une maison. Ainsi apparaît dans la famille La Roque, la **branche de Couloubaines**. Blason : « *D'or à un abîme (cœur) de gueules (rouge) à deux pommes de pin renversées de sinople (vert) attachées au cœur par un cordon de gueules*. »

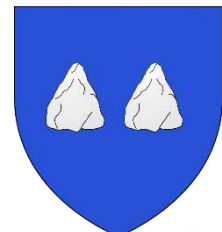
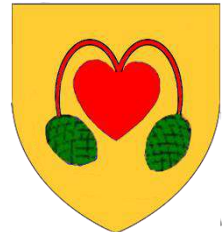
Charles Poplimont en 1870, dans son texte « *la France héraldique* », explicite ainsi la signification du blason : « *On sait que les armes de Guillaume (Guilhem VIII de Montpellier) étaient un tourteau²¹ de gueules encore porté par la ville de Montpellier ; l'abîme²² de gueules symbolise le mariage d'inclination que Guillaume contracta avec Agnès, les pommes de pin renversées, ce mariage annulé par le Pape, et les pommes de pin substituées à la véritable pomme, rappellent la suite malheureuse de ce jugement. On ne saurait rien imaginer de plus expressif.* »

Raymond de La Roque, seigneur du Mazel, épouse Almicie Olivière de Barjac, le 19 février 1498²³. De ce mariage naissent deux fils, Sébastien (*Bastien I*) et Mathieu. Mathieu épouse Françoise de Barandon et ils auront deux fils, François et Sébastien. En 1581, les deux frères **François et Sébastien de La Roque** — s'installent au Mas d'Agrès²⁴ sur la commune de la Boissière. Ils y créent la verrerie d'Arboussas à Argelliers. Le 30 septembre 1582 « *Les héritiers de Mathieu de La Roque, noble François et Bastien de La Roque, frères et écuyers du lieu de la Boissière, vendent à François de Roquefeuil tout ce qu'ils tiennent de leur père, au mas de Baumes, commune de Ferrières.* »

Cette branche de la famille La Roque constitue la **branche du Mazel** et comme l'indique l'acte suivant concernant un Sébastien de La Roque d'Agrès, probablement fils de François, leur blason était :

« *D'azur à deux rochers d'argent posés en fasce* »

(*rochers et non pas vaches comme indiqué dans l'acte notarial suivant*).



nard Rapporteur, porte.
La Roque Du 6. Decembre 1668. Noble Sebastien de la Roque sieur de Faiftis Habitant de la maison de Grés terroir de la Boissiere Diocese de Montpellier, ses titres de Noblesse ont esté confirmez par jugement souverain, monsieur d'Hericourt Rapporteur, porte d'Azur à deux Vaches d'Argeant posées en face.

²⁰ Roc d'échiquier : la tour aux échecs.

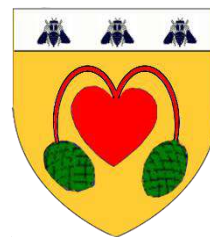
²¹ Tourteau : meuble (*figure symbolique*) d'armoiries en forme de pièce ronde et plate, toujours de couleur ou de fourrure. (*Tourteau de gueules : cercle plein, rouge*). Un écusson d'argent chargé d'un tourteau de gueules est toujours présent sur le blason de la ville de Montpellier.

²² Abîme : ce mot s'emploie pour désigner une pièce (*ici, un cœur*) qui est au centre de l'écu.

²³ C. Poplimont, *la France héraldique*. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5416047h.image.r=ROQUE.f201.hl>

²⁴ Voilà ce que dit F.R. Hamlin sur la toponymie du Mas d'Agrès : *l'hypothèse de Berthélé, op. cit., p.73, selon laquelle ces noms remonteraient au latin « acer » pour « érable », nous paraît inadmissible. Ces noms tirent plus probablement leur origine du latin « ager » au sens de « champ cultivé ». L'acte notarial présenté ci-dessus indique Sébastien de La Roque comme « habitant de la maison de Grés »...*

La branche Mazel deviendra branche Montels quand elle héritera par donation en 1718, de la terre de Montels près de Sommières. Vers 1680 la branche du Mazel essaime en Auvergne et en Vivarais, pour donner la **branche du Vivarais** au blason :
 « D'or à un abîme de gueules à deux pommes de pin renversées de sinople attachées au cœur par un cordon de gueules; au chef d'argent chargé de trois mouches à miel de sable (noir) ».



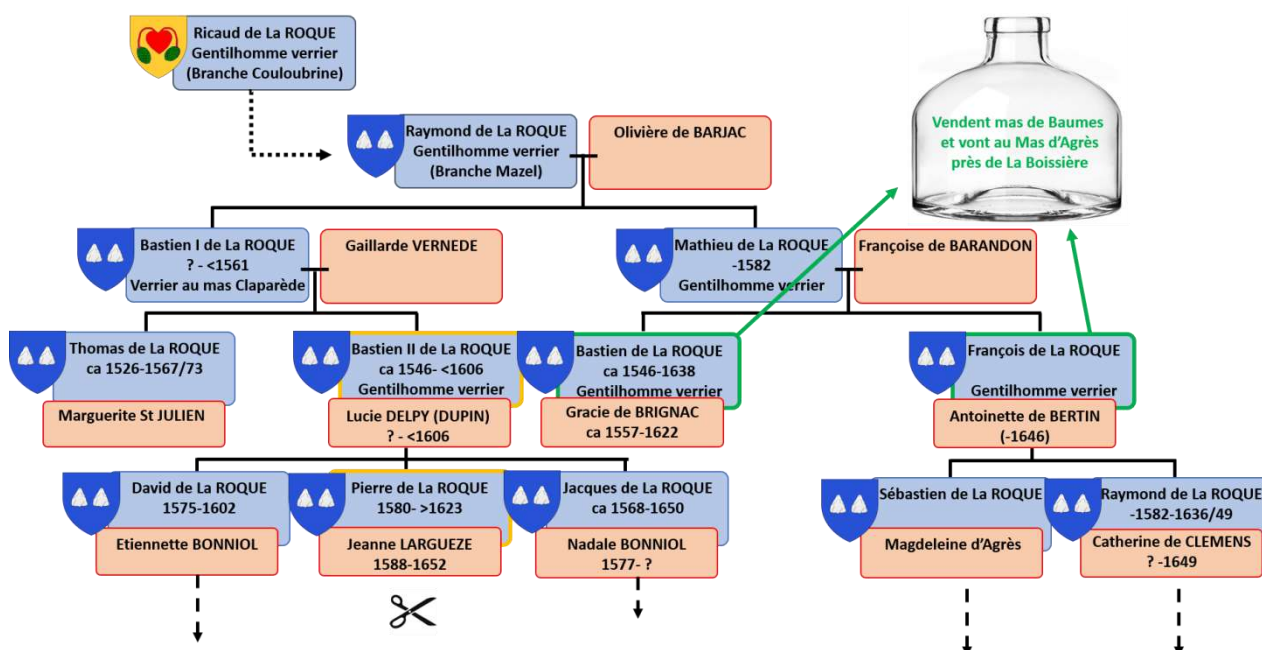
Les **La Roque** ont donc plusieurs blasons, mais ont gardé une seule devise :
 « *Adversis Duro* » qui signifie « *je fais face à l'adversité* » et se rapporte aux armes dites parlantes que sont les deux rochers.

On peut noter la présence des 2 blasons des La Roque (*proposés ici comme ceux des branches de Couloubaines et de Mazel*) parmi les blasons des **familles de verriers du Languedoc** présentés plus haut.

Intéressons-nous plus particulièrement à la branche du Mazel...

J'ai choisi de manière arbitraire, les blasons correspondant aux personnes indiquées dans le fragment généalogique qui nous intéresse. En effet, pour ce qui est des deux blasons (*affichés dans l'armorial général des gentilshommes verriers*), ils sont présentés comme des alias dans les textes.

Saint-Quirin écrit : « *François et Bastien de la Roque se disent écuyers du lieu de la Boissière* ». En septembre 1582 après la mort de leur père Mathieu, François et son frère Bastien vendent les biens que celui-ci possédait au mas de Baumes, à François de Roquefeuil. Ils séjournèrent alors, dès octobre 1581 au-delà du mas de Londres, au mas d'Agrès à 3 km de La Boissière et à 8 km d'Argelliers (*verrière de l'Arboussas*). Les verreries de Couloubaines et Casenove, dirigées par la famille La Roque du côté de Ferrières, semblent connaître une activité compensatrice.



De son côté, Sébastien (*Bastien I*) frère de Mathieu s'était marié avec Gaillarde Vernède. Un de leur fils, Sébastien (*Bastien II*) de La Roque, seigneur du Mazel, épousa Lucie Delpy, *alias* Dupin, le 11 août 1547 à Saint-Guilhem-le-désert : « *MARIAGE de noble Bastien DE LA ROQUE et de Marie DEL PY du lieu d'Argelliers.*

L'an 1547 et le 11 aout, très chrétien prince Henri, par la grâce de Dieu, roi de France régnant, scachent toutz présents et advenir que comme a été contracté mariage par les paroles de présent et accompli en sainte mère église et non encore par copulation charnelle, par et entre la honnête fille Marie DEL PY, filhe légitime et naturelle du sage homme Guilhem DU PYN et Jammete CAULVINE mariés du lieu de Argeliers, d'une part, ET le noble Bastian DE LA ROQUE, verrier habitant dudit lieu de Arjaliers.... ledit Guilhem DEL PY et Jammete CALVINE mariés dudit lieu d'Arjaliers ... tous deux, de leur bon gred, franche et pure volonté ... de présent donnent ... à ladite Marie ... la somme de 50 Livres tournois et 3 robes nuptiales, une cotte de couleur de bonnet, drap de Bourges, et la gonnelle²⁵ de la couleur de rouge, et une autre de gris argenté ledit Bastian DE LA ROQUE constitue de présent son héritier de la tierce part de tous et chacuns ses biens qu'il a de présent ou au temps à venir pourrait avoir audit lieu d'Arjaliers au premier enfant qu'il aura de ladite Marie, sadite femme, pourvu qu'il soit mâle et non autrement.... en augment dotal il donne 10 Livres tournois à sa femme ... Fait audit lieu de Saint-Guilhem-del-Désert et maison de Me Estienne BASTIDE marechal, en presence de Arnaud VASSAS, Me Bertrand SANGUINÈDE dudit Saint-Guilhem-del-Désert et Anthoine DUPIN du mas de Lavène, Estienne COPPIAC de Puechabon, témoins à ce appelés. Et de moi Jehan VITALIS notaire »²⁶.

En 1606, au mariage de Pierre de La Roque, fils de Sébastien et de Lucie Delpy (*alias Dupin*), apparaît un « *cousin* » François qui habite au mas d'Agrès, hameau proche de la localité de La Boissière, proche de Gignac, ce pourrait être François, fils de Mathieu et de Françoise Barrandon. C'est un cousin germain de Pierre, fils de Bastien II. L'ancêtre commun est Raimond de La Roque époux d'Olivière de Barjac.

Il est vraisemblable que la plupart des membres de la famille travaillaient dans les verreries alentours. Les verreries étaient de véritables entreprises familiales, dans lesquelles seuls les gentilshommes pouvaient travailler, y compris à des tâches ouvrières. Nul ne pouvait être verrier s'il n'était à la fois noble et de généalogie de verriers. La charte de Sommières de 1455 stipule en effet l'interdiction d'enseigner l'art du verre à des roturiers. En règle générale en Languedoc, les établissements des gentilshommes verriers étaient modestes, avec un revenu d'environ 5 000 à 10 000 livres par an.

On retrouve des traces de ce rameau de la famille (surligné en jaune dans le schéma généalogique précédent), dans la généalogie de J.J. Massol centrée sur le village de Saint-Jean-de-Fos et ses environs.

Notamment, **Bastian II de La Roque**, seigneur du Mazel, y reconnaît une obligation²⁷ : « *A Saint-Jean-de-Fos, le 30 mai 1622 après midy, par devant moy notaire et tesmoins ont esté constitués en personne noble Bastian de LA ROQUE, gentilhomme verrier, Pierre HILAIRE et Jean CLAUZEL du mas de Belaure paroisse de La-Boissière diocèse de Montpellier lesquels de leur gré ont confessé devoir à Blaise CALVIN habitant de Saint-Jean-de-Fos y présant et stipulant scavoir ledit HELAIRE la somme de 7 Livres tournois... Présent, Jean DURAND fils à feu Louys de Saint-Jean-de-Fos ; Jean CLAPAREDE habitant de Gignac à présent reffugié audit Saint-Jean-de-Fos, disant ledit de LA ROQUE savoir bien cognoistre lesdits débiteurs et moy Esprit David CAUSSE notaire royal habitant audit Saint-Jean-de-Fos soubisine avec les autres, sachant escrire* ».

Pierre de La Roque – fils de Sébastien (Bastian II) – est très brièvement cité dans « *l'Armorial de la noblesse de Languedoc* »²⁸ effectué par Louis de La Roque (1830-1903). **Pierre de La Roque se marie avec Jeanne Largueze de Saint-Jean-de-Fos en 1606** et, comme il est signifié sur le fragment généalogique

²⁵ Gonnelle : dérivé de « *gonne* ». Définition : grande robe à manches portée au Moyen Âge notamment par les moines bénédictins (*Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales*). « *Des bénédictins de Cluny, qui allaient vêtus de leur gonne de laine, avec coule et chaperon noirs* » (Faral, *Vie temps st Louis*, 1942, p. 52).

²⁶ AD34 II E 63/77 f° 122 - image N° 63-77_137.jpg - Traduit de l'occitan par J.J. Massol (massoljj.free.fr).

²⁷ Obligation : à partir de la seconde moitié du xiv^e siècle « *être obligé* » (*un tel doit et est obligé en telle somme à un tel*). Ce dernier terme, « *obligé* », est ainsi passé des clauses finales des actes notariés, au dispositif des actes notariés et judiciaires.

²⁸ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k206420z.image>

présenté ci-dessus (et dans le testament plus loin), ils ont eu quatre filles, qui n'ont pas contribué à alimenter la descendance des La Roque.

Cependant, on le trouve également cité dans d'autres actes répertoriés par J.J. Massol :

« Acquisition d'une estable : le 7 mars 1613 à Saint-Jean-de-Fos, Noble Pierre de la ROQUE gentilhomme verrier natif du lieu d'Arjalier, diocèse de Montpellier, à **présent habitant Saint-Jean-de-Fos** achète ... une estable au faux bourg ... à Noble Anthoine de VINCENS sieur DESMONTZ natif de Saint-Jean-de-Fos habitant à présent Lavaur en Lauragais ».

« Quittance émise : A Saint-Jean-de-Fos, le 7 octobre 1618 avant midy, a esté présent en personne Noble **Pierre de LA ROQUE, gentilhomme verrier, habitant de Saint-Jean-de-Fos**, lequel, de son gré, a confessé avoir eu et reçu de Privat TEYSSIER habitant de la Boissière, diocèse de Montpellier, des mains et des propres deniers de Jean NEGROU, son filhastre, le dit TEYSSIER absant, ledit NEGROU présent, stipulant et acceptant la somme de 12 Livres tournois en quarts d'escus et autre monoye, faisant ladite somme de 12 livres, par ledit de LA ROQUE nombrée, retirée et embourcée à son comportement, présents moydit notaire et tesmoins ... Et c'est pour paiement et déduction et à bon compte des sommes audit de LA ROQUE dues par le dit TEYSSIER des causes contenues en deux obligations passées à son proffict reçues comme ont dit par Me TRINQUIER notaire de Gignac ... Faict et récitté audit Saint-Jean-de-Fos et maison de moy notaire en présance de Me Pierre BRÈS pretre, André MONTAIGNE consul dudit lieu sousignés et non lesdites parties pour ne savoir escrire, et moy Esprit David CAUSSE notaire royal, habitant dudit Saint-Jean-de-Fos, requis ».

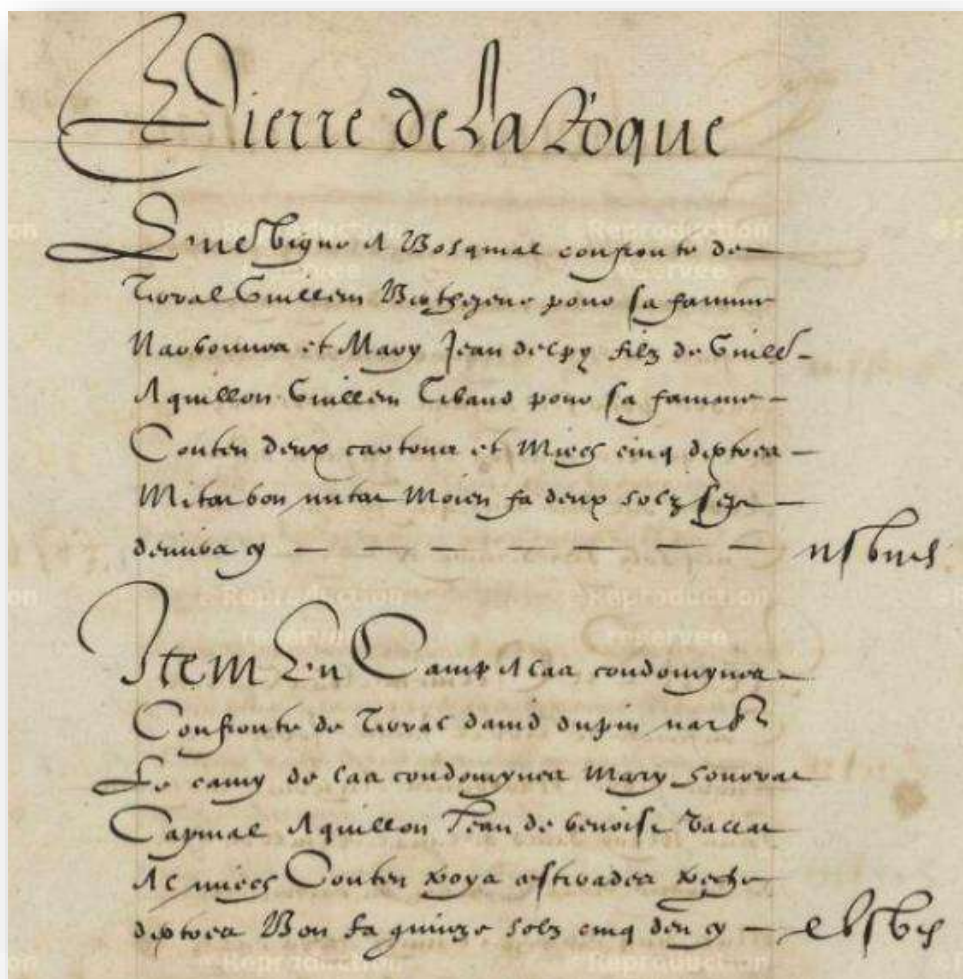
« Quittance reçue : le 14 novembre 1622 à Saint-Jean-de-Fos, **noble Pierre DE LA ROQUE, gentilhomme verrier, de Saint-Jean-de-Fos**, confesse avoir heu et reçu de Jean GAY Me maçon aussy du dit lieu présent et acceptant la somme de 24 Livres tournois pour fin et entier payment de pareilhe somme contenue en l'oblige ... procédant du prix de vente d'un asne ainsy quand reçu ainsy quels par feu Anthoine CAPMAL notaire ... le quite et consent que la dite oblige soict cancellée et annulée »²⁹.

« Testament : 17 février 1623 à Saint-Jean-de-Fos, (ITEM) de LA ROQUE, Marie, Héritière universelle sa fille légitime et naturelle (ITEM) LARGUÈZE, Jeanne, Héritière universelle sa femme (ITEM) de LA ROQUE, Magdeleine, à sa fille légitime et naturelle la somme de 150 Livres payables la moitié le jour de la célébration de leur mariage et le reste un an après + nourries et entretenues, vestues et chaussées (ITEM) de LA ROQUE, Jeanne (De la Roche), à sa fille légitime et naturelle la somme de 150 Livres payables la moitié le jour de la célébration de leur mariage et le reste un an après + nourries et entretenues, vestues et chaussées (ITEM) DELAROQUE, Ester, à sa fille légitime et naturelle la somme de 150 Livres payables la moitié le jour de la célébration de leur mariage et le reste un an après + nourries et entretenues, vestues et chaussées ... (ITEM) de LA ROQUE, Marie, à sa fille légitime et naturelle la somme de 150 Livres payables la moitié le jour de la célébration de leur mariage et le reste un an après + nourries et entretenues, vestues et chaussées.

Noble Pierre de LA ROQUE, gentilhomme verrier de Saint-Jean-de-Fos, combien qu'il soit oppressé de maladie intrinsèque à laquelle à présent il trevailhe, de son bon grè, pure et franche vollonté, fait un testament le 17 février 1623 à Saint-Jean-de-Fos. Il donne un cestier de bled misture distribué en pain cuit dans l'an de son décès ... Lègue de ses autres biens restants à tous ses frères, soeurs, neveux, nièces, et autres ses proches parents 5 sols ».

²⁹ AD34 II E 63/195 f° 102 – transcrit par J.P. André. <http://massoljj.free.fr/pag320.html#9>

Pierre de La Roque est également recensé dans le compoix de Saint-Jean-de-Fos de 1610³⁰ :



Il n'y possède pas d'habitation, simplement sont déclarés une vigne à *Bosqmal*³¹ et un champ aux Condamines³². L'achat de l'étable ayant été effectué en 1613, ceci explique pourquoi elle n'apparaît pas sur le compoix. Pierre de La Roque n'apparaît pas sur le compoix de 1640, sans doute étant décédé peu après avoir rédigé son testament à 43 ans.

Ainsi s'éteint – avant d'avoir pu s'agrandir – la descendance des La Roque, **gentilshommes verriers** de Saint-Jean-de-Fos, **pays des potiers**.

³⁰ AD34 – EDT 267 44 – vue numérique 438/771.

³¹ Bosqmal : tènement de Saint-Jean-de-Fos. « *Bosc, bosquina* » : occitan pour bois, forêt. Dans le compoix de 1734, on le nomme Malbosc (*littéralement* : mauvais bois).

³² Les Condamines : autre tènement de Saint-Jean-de-Fos. « *Condamina* » en occitan médiéval : « *champ franc de toute redevance, domaine seigneurial* ».

En 1725, une verrerie fonctionne à la métairie des Pestrils, dans la partie septentrionale et montagneuse du terroir de Saint-Saturnin. Cette région du Puech Bouisson, au nord du Rocher des Deux Vierges et à proximité du chemin de La Vacquerie, possède des bois taillis de chênes verts et blancs, propres à entretenir cet établissement. Les propriétaires en sont quelques gentilshommes besogneux de Saint-Saturnin, appartenant aux familles Lauzières-Thémines et La Roque³³.

Vers 1730-1740, par manque de bois, les verreries de l'Est du Languedoc devront se déplacer au Nord d'une ligne passant de la Vacquerie sur le Larzac, vers le pic St-Loup au nord de Montpellier.

Année 1744. — « *Arrêt du Conseil d'Etat déclarant que la nécessité de conserver les arbres qui sont propres pour la construction des navires a donné lieu à deux arrêts du Conseil, l'un du 21 septembre 1700 et l'autre du 9 août 1723, desquels il résulte : 1° Que les verreries de Patrou, de Baumes, de Rouët, de Ricome et de Montels, ne peuvent subsister plus longtemps dans les lieux où elles sont construites suivant ce qui est plus amplement expliqué dans le procès-verbal ; 2° qu'elles peuvent être transportées dans les montagnes de l'Espérou et de l'Aigoual où il y a assez de bois de hêtre pour fournir à leur travail pendant plus de trente ans et même toujours si on observe de faire couper les arbres par expurgade ou éclaircissement.* (Archives de la Préfecture, liasse 2763)³⁴. »

En 1741, Jean-Joseph de Lauzières, son beau-frère Joseph **de La Roque** sieur du Mazel, et deux frères de ce dernier construisent, dans la paroisse du Coulet, à 600 pas de cette localité, une verrerie qui occupe sept ou huit ouvriers. Trois ans plus tard, Marc-Antoine de Lauzières et son fils créent, à proximité du hameau des Besses, dans la partie occidentale de la paroisse de Saint-Maurice, une autre verrerie, qui fait travailler cinq ouvriers. Ces établissements utilisent les bois de chênes blancs, que l'on trouve sur les pentes occidentales et sud-occidentales de la Sérane, ainsi qu'à l'extrémité sud-orientale du Larzac.

Le 8 février 1746, après de nombreux débats, les commissaires ratifieront par une ordonnance l'autorisation des verreries du Coulet et des Besses de continuer à fonctionner jusqu'à la fin du siècle, non sans dommages pour les bois environnants.

L'arrivée du 'charbon de pierre' et la démocratisation du métier à la révolution viendra définitivement achever la 'profession' des **gentilshommes verriers**.

Voilà, c'est la fin de cette chroniquette... vous n'en savez pas davantage sur l'origine de la dénomination du tènement des **Verrières à Saint-Jean-de-Fos**, mais peut-être un peu plus sur ces « *gentilshommes verriers* » du Languedoc.

Maintenant, savoir s'il existe un lien entre les deux...

³³ E. Appolis : *Un pays languedocien au milieu du XVIIIe siècle: Le diocèse civil de Lodève : étude administrative et économique*. 1951, Thèse de doctorat, Université Paris.

³⁴ *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales*. 1905. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57499562/f45.item.r=LAROQUE>

